

**Commune de Saint-Genis-des-Fontaines**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 10/04/2026 Date d'affichage : 10/04/2026 Séance en date du : 14/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : Se référer aux résultats ci-après - Contre : Se référer aux résultats ci-après - Abstentions : Se référer aux résultats ci-après
Numéro de délibération : 1		
<b>Objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres</b>		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présence(s) : - M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M <sup>me</sup> Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M <sup>me</sup> Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M <sup>me</sup> Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M <sup>me</sup> Christine TORRES, M. Gérard PARADEJORDI, M <sup>me</sup> Sandrine BÉNAIGES, M. Thierry MOONEN, M <sup>me</sup> Martine GOUCHAN PICAUD, M. Christophe PICARD, M <sup>me</sup> Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M <sup>me</sup> Marie MIQUEL, M <sup>me</sup> Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M. Jean-Philippe DUBOIS et M <sup>me</sup> Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absence(s) : M <sup>me</sup> Johanna XAVIER		
Procurations : M <sup>me</sup> Johanna XAVIER représentée par M. Gérard PARADEJORDI et M <sup>me</sup> Monique MASGRAU représentée par M <sup>me</sup> Nathalie REGOND PLANAS		
Secrétaire de Séance : Madame Cécile RIBOT		

**Monsieur le Maire,**

Rappelle que la commission d'appel d'offres (CAO) est une instance de décision pour l'attribution des marchés à procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe, prise individuellement, est égale ou supérieure aux seuils européens (216 000 € HT pour les fournitures et services et 5 404 000 € HT pour les travaux).

Indique que dans le cas des communes de moins de 3500 habitants, dont fait partie Saint-Genis-des-Fontaines, le maire en est le président de droit et qu'il convient d'élire trois membres issus du Conseil municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste et, selon les mêmes modalités, trois suppléants.

Expose qu'au titre de l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales, les listes présentées peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Précise que le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents, soit 12 en l'occurrence.

Dit que le calcul des résultats se fait en fonction d'un quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir), permettant de définir le nombre de voix nécessaire pour disposer d'un siège, ce qui entraîne l'attribution automatique d'un siège de suppléant.

Invite les candidats à se manifester.

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Les listes suivantes sont déposées :

Liste n° 1 :

- Sylvain VIVES
- Michel VELLA
- Damien COMPAGNE

Liste n° 2 :

- Nathalie REGOND PLANAS
- Denis OLIVIERO
- Monique MASGRAU

Propose de ne pas procéder au vote au scrutin secret au titre de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

### **Le Conseil municipal,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Accepte de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à main levée.

Acte les résultats suivants :

- Liste n° 1 : 18 voix obtenues
- Liste n° 2 : 5 voix obtenues
- Abstentions / Bulletins blancs ou nul : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Nombre de sièges à pourvoir : 3
- Quotient électoral (suffrages exprimés/3) : 7,67

#### Répartition des sièges par le quotient électoral :

Sièges obtenus pour la liste n° 1 : 2  
Sièges obtenus pour la liste n° 2 : 0

#### Répartition des sièges restants au plus fort reste :

Sièges obtenus pour la liste n° 1 : 1  
Sièges obtenus pour la liste n° 2 : 0

**Commune de Saint-Genis-des-Fontaines**

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Reconnait donc l'attribution des sièges de la commission d'appel d'offres suivante : Monsieur Sylvain VIVES, Monsieur Michel VELLA et Madame Nathalie REGOND PLANAS sont reconnus comme membres de la commission, avec Monsieur Denis OLIVIERO et Madame Monique MASGRAU comme membres suppléants.

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le



ID : 066-216601757-20260414-01202614042026-DE